

LE DOSSIER LUPERTO enfin en correctionnelle

▶ Le bourgmestre (PS) de Sambreville va s'expliquer.

▶ Le procès en correctionnelle du député-bourgmestre de Sambreville Jean-Charles Luperto s'ouvrira enfin ce lundi 19 novembre à 9 h. Précision importante: en principe, cette audience d'introduction ne servira qu'à désigner la chambre où se déroulera cette audience et à en fixer l'agenda. Suivant le timing, peut-être devra-t-il déjà s'expliquer devant le tribunal? On reproche à Jean-Charles Luperto, né en 1973, principalement des outrages publics aux mœurs en présence de mineurs de moins de 16 ans, qui se seraient déroulés du 1^{er} avril au 31 août 2014 à la station-service de l'aire de Spy sur l'autoroute

E42. Luperto reconnaît avoir fréquenté les toilettes de cet établissement ayant pour réputation,

comme pas mal d'aires de repos, d'être un lieu de rencontres homosexuelles. Mais il a tenu aussi à préciser que ces rencontres avaient toujours lieu en l'absence de mineurs et à l'abri des regards indiscrets. Jean-Charles Luperto a également déposé plainte contre ses principaux accusateurs, dont la gérante de la station-service, pour diffamation.

SES AVOCATS, M^{re} Marc Preumont, Pascal Rodeyns et Marc Uyttendaele, avaient aussi, à l'époque, avancé l'hypothèse d'une cabale montée contre leur client depuis sa nomination à la tête de la section de Namur du Parti socialiste. Dernièrement encore, notre journal avait dénoncé, en pleine période électorale, une rumeur

qui laissait croire que le député-bourgmestre avait été condamné à six mois de prison, mais que cette information ne pouvait être révélée qu'après les élections!

Si ce dossier arrive si tard (quatre ans après les premiers faits) devant le tribunal, c'est que les deux parties ont demandé de nombreux devoirs d'enquête qu'ils se sont refusés quasi à tour de bras. Puis il y a eu cette fameuse levée d'immunité parlementaire qui a fait couler beaucoup d'encre. C'est finalement au printemps 2018

que la chambre des mises en accusations de Liège a fixé la date de cette comparution devant le tribunal de 1^{re} instance de Namur à ce lundi.

R. Tom